

AFFAIRE N° 9

OBJET : AMELIORATION DE LA CIRCULATION : UTILISATION DE LA  
SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL ROUTIER

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général a, dans sa séance du 27 septembre dernier, décidé d'accorder à la Municipalité une subvention de 854 000 F destinée à compléter le financement des études et travaux nécessaires à la réalisation d'une partie de la 1ère phase du plan de circulation : Rocade Sud ainsi que la mise en place de jalonnement de foux coordonnés et de l'aménagement de carrefours. L'opération est estimée à 1 708 000 F, répartie comme suit :

- Etude	400 000 F
- Travaux	1 308 000 F
	<hr/>
	1 708 000 F

La subvention représente 50 % de la dépense. La différence du financement sera assurée par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme,
- de n'autoriser à contracter l'emprunt correspondant.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions :

"La présentation du rapport n'est pas très satisfaisante. La somme de 400 000 Frs correspond à l'ensemble des études de la première phase du Plan de Circulation ; par contre, la somme de 1 308 000 Frs correspond à la première partie des travaux de réalisation des travaux de la première phase. Par ailleurs, les Commissions demandent que ne soient pas perdus de vue certains travaux sommaires à réaliser en attendant l'application du Plan de Circulation".

Mise aux voix, la question est adoptée à l'UNANIMITE

UU - At. Denis le 21 Janvier 1980  
P/ le Préfet, le Secrétaire Opéré  
Signé Patrice Uaguié  
P. C. C. Coufarue  
P/ le Préfet  
Le Chef de Bureau des Opérés.